

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| O Réclamation | contact@mupras.com |
| O Prise en charge | pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-517264

ND: 32 449

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
08302

Matricule :

Actif

Pensionne(e)

Autre:

Refusé

Nom & Prénom:

ELIRAKI NY²⁴ Sidourou

Date de naissance:

28-10-1966

Adresse:

Residence Garen, 144 B2 Apt 51
NOUACEUR

Télé:

0661231610

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

complément

Date de consultation:

Nom et prénom du malade:

Lien de parenté:

Lui-même

Conjoint

Age: _____

Enfant

Nature de la maladie:

En cas d'accident préciser les causes et circonstances:

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e):

G. Rihoua



Instructions à suivre par les assurés pour faciliter le traitement des dossiers

Les noms et prénoms de la personne malade doivent obligatoirement être portés par les praticiens eux-mêmes, sur la pièce transmise.

Les pièces « Maladie » doivent nous être transmises dans 10 jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.

Les ordonnances pour traitements spéciaux doivent préciser le nombre et la nature des traitements ainsi que le coefficient correspondant et détail d'honoraires.

Toutes factures de pharmacie et les notes de frais d'analyse ou de traitements spéciaux doivent toujours être accompagnées d'ordonnances du médecin qui les a prescrites ainsi que photocopies des résultats d'analyses biologiques ou des rapports rendus d'exams radiologiques.

Tous prospectus et les P.P.M (Prix Public Maroc) concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.

Min de proroger la garantie des enfants âgés de plus que 15 ans, l'assuré doit produire annuellement un certificat de garantie correspondant à l'année d'assurance considérée.

Dans le cas où le conjoint de l'assuré ne bénéficierait pas du régime de prévoyance, merci de demander le questionnaire relatif à la prise en charge du conjoint et/ou des enfants. Ce document doit nous être retourné dûment rempli et accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Intervention chirurgicale : En cas d'intervention chirurgicale, merci de faire indiquer sur la note de la clinique :

a. Les honoraires du chirurgien ainsi que le coefficient K correspondant à l'intervention ;

- b. La ventilation des frais annexes, aide anesthésie, etc;
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation ;
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

9. Maternité : le versement de l'indemnité forfaitaire de maternité s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

10. Accident : en cas d'accident, merci d'en préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.

11. Traumatisme : une lettre explicative précisant les causes et circonstances, date, heure et lieu de l'accident de la voie publique, merci de joindre une photocopie du procès verbal de la police ou de la gendarmerie.

12. Optique : la déclaration doit comporter la prescription médicale de la facture acquittée de l'opticien précisant les références des verres achetés selon le tarif des opticiens en vigueur au Maroc.

13. Pli confidentiel : dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci d'en préciser la nature sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseil de la compagnie.

14. Cas de grossesse : aussitôt qu'une grossesse est diagnostiquée, la déclaration doit nous en être faite immédiatement. À la naissance, merci de nous transmettre un extrait d'acte de naissance du (ou des) nouveau né(s).

15. Réclamations : toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai d'1 mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.

Données personnelles

Toutes données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible pour les tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection des données et s'y tiennent.

Toutes données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès de la Direction générale des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

Par manière expresse, l'assureur/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.



Déclaration maladie n° 125034

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie

0101900 80.

Date du dépôt du dossier

Numéro du bordereau

19

Numéro du sinistre

Matricule de l'assuré

Cachet de l'entreprise

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc

À remplir par l'assuré

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)

BEN SELLOUN KARIMA

Date des soins

07/03/20

Signature de l'assuré

Montant des frais exposés

4885,20.

À remplir par le médecin

Nom et prénom du malade

BEN SELLOUN KARIMA

Lien de parenté

ASSURE

Age du malade

01/01/6

Nature des soins

Hystérectomie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le renseignement sous pli cacheté à l'attention de notre médecin-conseil.

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

Médecin Traitant

Analyses /
radiographiesAuxiliaires
médicaux

Dates des actes médicaux	Nature des actes et coefficient	Signature et cachet du médecin attestant le paiement des actes	Montant détaillé des honoraires	Code rubrique
07/03/20	Voir Facture	Dr. M. NABIL LAHLOU Gynécologue Obstétricien CLINIQUE/RIVIERA 301, Bd. Ghandi - Casablanca Tél: 05 22 98 55 02/06	4000,-	
09/03/20	8454	Dr. AIAUUI BOUHAFID ABDELLAH AFID C.E.S d'Anatomie Pathologique de l'Hôpital Militaire de Casablanca (Ferme) Av. Charles Lyautey, Km 10, Casablanca Tél: 0522 245 100 Fax: 0522 245 105 Email: abdellah_afid@orange.com	500/-	

Date de l'ordonnance	Cachet du pharmacien, de l'opticien ou de l'orthopédiste	Mention la fact
07/03/2020	PHARMACIE DR EL HADJ ABDI ALI LOT 114 DE POINTE BLANCA N° 60 bis POINTE BLANCA 07 32 16	28512

Médicament - ou orthopédie

Cadre réservé à la Compagnie AXA Assurance Maroc (commentaires)

DR LAHLOU MOHAMMED NABIL
GYNECOLOGUE OBSTETRICIEN
301 BD GHANDI
CASABLANCA

Le 07/03/18

OPERATEUR : DR LAHLOU MED NABIL
ANESTHESISTE : EQUIPE DE GARDE
AIDE OPERATOIRE : MARWANE

MME BZNJELLOUN KARIMA
METRORRAGIES NE CÉDANT PAS AU TTT MEDICAL.

SOUS AG :

Sonde urinaire à demeure

En position gynécologique on dilate le col jusqu'à la bougie n°8.

Mise en place de l'optique : on découvre plusieurs polypes et une hyperplasie de l'endomètre.

Résection des polypes et endométrectomie à l'anse diathermique avec hémostase de proche en proche.

Aspiration du contenu et envoi à l'anapath.

DR. M. NABIL LAHLOU
Gynécologue Obstétricien
301, Bd. Chandi - Casablanca
Tél: 05 22 98 55 02/06

DIFAL®

Diclofénac de sodium

Formes

DIFAL® 25 mg
DIFAL® 50 mg
Comprimé gastro-résistants

DIFAL® 25 mg / 100 mg Suppositoires
DIFAL® 75 mg injectable Solution injectable IM 75 mg / 3 ml

Diclofénac sodique 25 mg + 50 mg amidon de maïs cellulose microcristalline lactose PVP30 amidon de maïs prégalactosyl stearate de magnésium dioxyde de silice colloidal cap1 comprimé Exipients à effet notable : lactose - colorant jaune orange

DIFAL®
Diclofénac sodique 50 mg
Boîte de 30 comprimés
P.P.V. : 44,20 DH
6 118000190349

Boîte de 10

Diclofénac sodique 75 mg :
Exipients qsp 1 ampoule injectable IM de 3 ml

Bolles de 2/5 ampoules de 3 ml

Exipients à effets notables : sodium metabisulfite - propylène glycol, acide benzoïque

PROPRIÉTÉS : Le diclofénac est un composé non stéroïden possédant des propriétés anti-inflammatoires, antalgiques et antipyrrétiques, agissant par inhibition de la synthèse des prostaglandines.

INDICATIONS : Elles procèdent de l'activité anti-inflammatoire du diclofénac, de l'importance des manifestations d'intolérance auxquelles le médicament donne lieu et de sa place dans l'inventaire des produits anti-inflammatoires actuellement disponibles.

Elles sont limitées au traitement symptomatique des affections suivantes :

• Rhumatismes inflammatoires chez les enfants : suppositoire à 25 mg (enfant > 16 kg soit environ 1 an), comprimé à 25 mg (enfant < 6 ans) et comprimé à 50 mg (enfant à partir de 35 kg soit environ 12 ans).

Pour les adultes et enfants à partir de 15 ans (comprimé à 25 mg et à 50 mg).

• GROSSESSE ET ALLAITEMENT : Ainsi avec la plupart des AINS, on peut observer une augmentation du taux d'enzymes hépatiques. Interrrompre le traitement lors d'anomalies d'avation de la fonction hépatique, lors de signes cliniques d'hépatopathie stations.

• Emploi : le diclofénac, comme tout médicament inhibiteur de la synthèse des prostaglandines, peut altérer la fertilité. Son utilisation n'est pas recommandée chez les femmes qui souhaitent concevoir un enfant.

• Traitemen prolongé, il est recommandé de contrôler la formule sanguine, les enzymes gastrorénales à 25 mg et à 50 mg : ce médicament contient du lactose. Son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au galactose, un déficit en lactase ou un syndrome de malabsorption du glucose ou du galactose (maladies hereditaires rares).

• DIFAL® 75mg injectable contenu d'alcool benzylique. Il peut provoquer des réactions toxiques et des réactions allergiques chez les nourrissons et les enfants jusqu'à 3 ans.

• DIFAL® 75mg injectable contenu de propylène glycol et peut provoquer des symptômes semblables à ceux provoqués par l'alcool.

• DIFAL® 75mg injectable contenu du métabisulfite de sodium et peut provoquer des réactions allergiques sévères et une crise respiratoire.

• **GROSSESSE ET ALLAITEMENT :** Ainsi avec la plupart des AINS, on peut observer une augmentation du taux d'enzymes hépatiques. Interrrompre le traitement lors d'anomalies d'avation de la fonction hépatique, lors de signes cliniques d'hépatopathie stations.

• Jusqu'à 12 semaines d'aménorrhée : l'utilisation de DIFAL® ne doit être envisagée que si nécessaire.

• Entre 12 et 24 semaines d'aménorrhée, une prise brève ne doit être prescrite que si nécessaire. Une prise prolongée est alors déconseillée.

• Au-delà de 24 semaines d'aménorrhée (toute prise, même ponctuelle, est contre-indiquée). Une prise par megadose au-delà de 24 semaines d'aménorrhée (5 mois révolus) justifie une surveillance cardiaque et rénale fœtale et/ou néonatale selon le terme d'exposition. La durée de cette surveillance sera adaptée à la demi-vie d'élimination de la molécule.

• **Allaitemen :** le diclofénac passant dans le lait maternel, par mesure de précaution il convient d'éviter de l'administrer chez la femme qui allait.

• **En cas de douleur ou de complications, demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.**

• **DIFAL® est un médicament. Ne pas laisser à la portée des enfants.**

• **CONDUITE ET UTILISATION DE MACHINES :** Aucune étude spécifique sur l'aptitude à conduire et à utiliser des machines n'a été effectuée.

FERPLEX® 40 mg

Fer protéinsuccinylate

Boîte de 10 Falcons buvables

PPV 60,00 Dhs



6 118001 440016

ندة

إذ

ـ

ـ

ـ

ـ

المفعوس.

ـ المنيسيلاين عند استعماله بـ المفاصل

ـ القاتمدين دوماً يستعمل لعلاج ارتفاع ضغط الدم

ـ تيروكسين يستعمل لعلاج نقص إفراز الدرقية (الدقة الدرقية غليبة)

ـ لوبيون و كاربوديروبا يستعمل لعلاج متلازمة العظام الراغعا

ـ ميكوفنتول موفيتيل يستعمل للوقاية لرذاخ الرأص، او الأنسجة

ـ انخفاض الانتصاف الموري المهدب وكذلك فعالية ميريل 40 مللي

ـ محلول لشرب في حالة امتحان مع الامور المذكره امامه، لا بد من الفصل

ـ بين فريتكس 40 مل محلول لشرب والدواء الثالثة مدة لا تقل عن ساعتين قبل تناول

ـ مضادات المحموضة تستعمل عادة عند المرضى الذين يعانون من حموضة المعدة

ـ كلور أميفينيكول (مضاد حيوى)

ـ الكراسترات يستعمل عند المرضى الذين يعانون من فرط الكوليستيرول في الدم

ـ ادوية لعلاج الفرجة المعدية او الحبر المعدى الرئيسي مثل اوسيبرازول

ـ لدعه اداة ملائمة لـ

نشرة:
فريتكس 40 مل
بروتين سبيسليت الحديد

الرجاء قراءة هذه النشرة بعناية قبلأخذ هذا الدواء

ـ يحافظ على هذه النشرة قد تختفي فراحتها مرة أخرى

ـ إذا كان لديك أي أستئصال آخر أو أي شكل، اطلب المزيد من المعلومات من طبيب أو الصيدلي

ـ هذا الدواء تم وصفه للتخصصياً لا تناوله شخصياً آخر أبداً ولو

ـ في وجود اعراض سماكة، قد يضر بذلك

ـ في حالة تفاقم بعض الاعراض الجانبية او إذا لاحظت أنها جائحة غير

ـ درج في هذه النشرة، اطلع طبيب أو الصيدلي على

فهرس النشرة:

ـ ما هو فريتكس 40 مل محلول لشرب في أي الحالات يجب

ـ استعماله

ـ ما هي المعلومات التي يجب معرفتها قبل أخذ فريتكس 40 مل

ـ محلول لشرب

ـ كمية استعمال فريتكس 40 مل محلول لشرب

ـ ما هي تقييمات الجاسة المختبرة

ـ كم يتم توزيع فريتكس 40 مل محلول لشرب

ـ اخرين



Quittance De Remboursement
Maladie – Maternité

Société : VISIT MOROCCO N° de sinistre : 20591348
Contrat n° : 010 190080 / 00 N° dossier :
N° d'affiliation : 19 Date de survenance : 07/03/2020
Matricule Société : 0 Date de traitement : 01/07/2020
Assuré : BENJELLOUN KARIMA Date de remboursement : 03/07/2020
Bénéficiaire : BENJELLOUN KARIMA Médecin : *****

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
ANALYSES B	500,00	500,00	0	80,00	0,00	400,00
MEDICAMENTS	385,20	385,20	0	80,00	0,00	308,16
HOSPITALIS° CHIRURG.	4 000,00	4 000,00	0	80,00	0,00	3 200,00
	4 885,20	4 885,20			0,00	3 908,16

Observations :

Informations :



Laboratoire de Pathologie Alaoui

Dr. Alaoui Bouhamid Abdelhafid
Anatomo - Cytopathologiste

Casablanca, le 17/03/2020

Nom et prénom: MME BENJLOUN KARIMA
Sur ordonnance du Dr: LAHLOU M N
N° d'anapath: 159AHB0320

Parvenu au laboratoire le 09/03/2020

Organe ou siège du prélèvement: Endomètre

Renseignements cliniques: Age: 51 ans
Métrorragies rebelles

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Nature du prélèvement: Endométrectomie sous hystéroskopie

Nombre de fragments: Nombreux petits fragments mesurant en las 3 cm

Inclusion totale

Coupes microscopiques

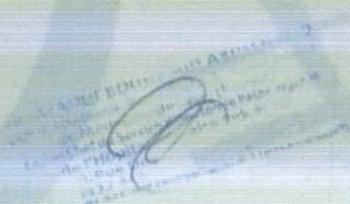
- Epithélium de surface: Cylindrique simple sans anomalie cytonucléaire
- Glandes: Nombreuses, de taille variable, également bordées d'un épithélium cylindrique simple sans signe d'atypie
Les glandes sont irrégulièrement distribuées au niveau du chorion
- Chorion: Fibroblastique, focalement pseudo-décidualisé (traitement progestatif), traversé de vaisseaux à paroi étoffée
- Bouts de myomètre siège d'une invagination de petits foyers endométriaux réalisant un aspect d'endophytose

Conclusion

- Hyperplasie simple de l'endomètre, pseudo-décidualisé (Traitement progestatif), en phase d'épuisement
- Endophytose

Absence de signe d'atypie

Pas de malignité



310, Rue Omar Riffi Tél.: 05 22 44 51 00 - Tel & Fax : 05 22 44 52 30 - GSM: 0661 32 20 02
Patente n°: 34306984 - ICE n°: 001714931000007 - Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca le, 7/3/2020

- Urgences 24h/24
- Médecine
- Chirurgie
- Réanimation
- Radiologie
- Cardiologie Interventionnelle
- Maternité
- Réanimation Néonatale
- Hémodialyse

Jr Benjelloun Karem

22 U10³

① Levamis 1g
34h x 3

② Leedex 60,00
1 sachet

③ Digoxin 0,05
14x3h x 5j

④ Difal 18 UU10³
14h



F = 385,20

CLINIQUE VILLE VERTE (CVV) : Casa Green Town, Ville Verte Bouskoura 20180 - Casablanca
Tél.: +212 (0)5 22 51 23 23 (LG) - E-mail: contact@cvv.ma - www.cvv.ma
ICE : 001816946000014

Urgences 24h/24 : 06 67 57 57 57

Dr. Mohammed Nabil LAHLOU

Gynécologue Obstétricien

Chirurgie Gynécologique et Mammaire

Chirurgie Endoscopique

Stérilité du Couple (FIV- ICSI)

Microchirurgie Gynécologique

Ancien Enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca

Ancien interne de CHU

Titulaire du Diu des Maladies du Sein

de la Faculté de Strasbourg

الدكتور محمد نبيل لحلو

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

الجراحة التسوية وجراحة الثدي

الجراحة المنظرية

المساعدة على الإنجاب

أستاذ مساعد سابق بكلية الطب

حاصل على شهادة الإختصاص في

أمراض الثدي من كلية استراسبورغ

Casablanca, le

٢٣/٧/٢٠٢٢

Dr Nabil Lahlo

Autographe de son docteur

Dr Nabil Lahlo



D. M. NABIL LAHLOU
Gynécologue Obstétricien
CLINIQUE RIVIERA
301, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 98 55 02/06

301, Bd. Ghandi - Casablanca - Tél.: 05 22 98 83 22 - Fax : 05 22 98 46 31

E-mail : medmad59@hotmail.com - **En cas d'urgence :** 06 61 30 89 01

ICE : 001628992000023 - IF : 42204344 - INPE : 091089797

CLINIQUE VILLE VERTE

EL SAN
TEL : 0522 51 23 23
TEL : 0667 57 57 57

F A C T U R E

N° **1 490** / 2020 du **07/03/2020**

Nom patient	BENJELLOUN Karima	Entrée 07/03/2020	Sortie 07/03/2020
Prise en charge	PAYANTS		

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
HYSTEROскопIE	1,00	K	4 000,00	4 000,00
			Sous-Total	4 000,00
Total Frais Clinique				4 000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : QUATRE MILLE DIRHAMS	Total général	4 000,00
---	----------------------	-----------------

Encaissements	Chèque			Total encaissé	Solde
	4 000,00			4 000,00	0,00

Ref Chq : ATTIJARI N°315075/



CLINIQUE VILLE VERTE

E L S A N

TEL :0522 51 23 23

CASABLANCA

Reçu de caisse

N°: 2003071116495620 / 1 / o

Numéro admission	Nom du patient	Date encaissement
200307073815A.-001	BENJELLOUN Karima	07/03/2020

Mode paiement	Références du paiement	Montant Dhs
Chèque	ATTIJARI Nº315075 KARIMA BENJELLOUN	4 000,00
PAYANT	Total payé	4 000,00

QUATRE MILLE DIRHAMS

Reçu établi par : MEHDI G

DR MOHAMMED NABIL LAHLOU

GYNECOLOGUE
CLINIQUE
RIVIERA
301 BD GHANDI
CASABLANCA

Facture

Date : [Enter date]
LE 07/03/2020
N°FACTURE H037

MME BENJELLOUN
KARIMA

Qté	N°article	Description	Prix unitaire	Remise	Total de la ligne
1	K40	ENDOMETRECTOMIE	1800,00	0	1800,00

Pourcentage de remise	0%	000,00
Sous-total	1800,00	
Taxes ventes	000,00	
Total	1800,00	

MODE DE PAYEMENT : CHG TW012991

Dr. M. NABIL LAHLOU
Gynécologue Obstétricien
CLINIQUE RIVIERA
301, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 98 55 02/06

ICE : 001628992000023/ IF :4220434 INP:091089797



Laboratoire de Pathologie Alaoui

Dr. Alaoui Bouhamid Abdelhafid
Anatomo - Cytopathologiste

Casablanca le: 09/03/2020

**Facture N° 200475328
ICE: 001714931000007**

Le laboratoire vous prie de croire à l'assurance de ses meilleurs sentiments et vous présente le relevé de ses honoraires s'élevant à la somme de: 500,00 DH

CINQ CENT DIRHAMS

concernant les analyses exécutées le 09/03/2020

Pour MME BENJLOUN KARIMA

Sur ordonnance du DR: LAHLOU M N

